

Conseil parlementaire interrégional de la Grande Région (CPI) : la Sarre passe le relais au Grand Est

A l'issue de la séance plénière du 5 février 2021 organisée par le Parlement (*Landtag*) de la Sarre, la Présidence du Conseil parlementaire interrégional, organe de concertation politique entre parlementaires wallons, luxembourgeois, sarrois, rhénan-palatins et membres du Conseil régional du Grand Est, a été transmise au Grand Est.

Pour en assurer la présidence en 2021/2022, le Président de la Région Grand Est a confié cette mission à la Vice-présidente en charge de la coopération transfrontalière et au développement du multilinguisme de la Région, qui prendra ainsi la relève de Stephan Toscani, Président du *Landtag* de la Sarre. La présidence sarroise sortante a également saisi cette occasion pour célébrer les 35 ans de cette instance transfrontalière et dresser le bilan de sa présidence.

Qu'est-ce que le CPI ?

Le CPI a été créé en 1986 dans l'optique d'approfondir les liens et la coopération sur tous les sujets d'intérêt commun au sein de la Grande Région. Les délégations des cinq régions membres (Région Grand Est pour le territoire lorrain, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Wallonie) se réunissent deux fois par an en séance plénière pour adopter les recommandations préparées au sein des six commissions thématiques : affaires économiques ; affaires sociales ; transports et communication ; environnement et agriculture ; éducation, enseignement supérieur, recherche, culture ; sécurité, services de secours et protection civile. Ces recommandations sont ensuite adressées au Sommet des Exécutifs de la Grande Région, aux gouvernements nationaux ainsi qu'à la Commission Européenne.

Lancement de la Présidence française

Le CPI connaît une présidence tournante tous les deux ans, alignée sur celle du Sommet des Exécutifs. A la suite du lancement de la présidence française du Sommet le 20 janvier dernier, la délégation française du CPI a pris la présidence de cette instance ce vendredi 5 février.

« Je confie cette mission de coordination à notre vice-présidente en charge de la coopération transfrontalière et du développement du multilinguisme, car je sais qu'elle portera avec ambition l'action du CPI au cours de cette présidence française. Par ailleurs, conscient de l'épreuve que nous traversons tous actuellement, je souhaite porter un message d'espoir et d'optimisme. Je suis sûr que chacun de nos Exécutifs et parlements sauront agir avec pragmatisme et concertation afin de limiter autant que possible les effets néfastes de l'épidémie sur nos territoires frontaliers. », a déclaré le Président de la Région Grand Est.

Perspectives de travail du CPI pour la période 2021/2022

La présidence française du CPI agira dans le même esprit que la présidence du Sommet, qui inscrit ses travaux en 2021/2022 autour de « la Grande Région, carrefour de l'Europe : un espace innovant, résilient et solidaire », dont l'ambition est déclinée en quatre axes prioritaires :

- **Transformer** les territoires afin de reconquérir une souveraineté industrielle par le soutien à la recherche et à l'innovation verte ;
- **Valoriser** les richesses naturelles et agricoles de la Grande Région pour être plus résilients face aux défis environnementaux et climatiques ;
- **Relier** davantage les citoyens des différents versants pour les ancrer à l'espace de vie commun de la Grande Région : formation, marché du travail, plurilinguisme, mobilité, culture, tourisme, sport... ;
- **Protéger** les habitants des zones frontalières en œuvrant à une réelle solidarité grand régionale pour garantir une offre de services de qualité, notamment en matière sanitaire et sécuritaire.

Ainsi, pour le CPI, les deux années à venir seront rythmées par des projets ambitieux en matière de coopération grand régionale : inscription de la Grande Région au cœur de la vallée européenne de l'intelligence artificielle, renforcement du bassin de vie transfrontalier comme cadre de réflexion et d'action des politiques menées, développement de l'attractivité touristique de la Grande Région parallèlement à la programmation d'*Esch-sur-Alzette 2022 capitale européenne de la culture*, accompagnement au niveau européen du futur mécanisme de facilitation de la coopération transfrontalière.

Le travail réalisé dans les six commissions thématiques du CPI représente une contribution précieuse à l'action menée au niveau de la Grande Région. Ces réflexions viendront compléter les engagements du Sommet.

Dans le contexte inédit de la crise sanitaire, le CPI a déjà largement contribué à **porter la voix des régions frontalières** au niveau européen et des gouvernements nationaux, notamment sur la question des restrictions de mobilité aux frontières nationales. La présidence française, qui s'inscrit dans la continuité de la présidence sarroise, approfondira ce travail. Il s'agira de promouvoir la nécessaire adaptation des politiques publiques et de permettre une meilleure prise en compte de la spécificité des territoires frontaliers ainsi qu'une adaptation des dispositions réglementaires et législatives relatives à la conduite de projets transfrontaliers. Cette perspective revêt une importance particulière au moment où la France s'apprête à prendre la présidence du Conseil de l'Union européenne, au premier semestre 2022.

CONTACT PRESSE

Région Grand Est

Isabelle Diller

06 19 49 28 89

presse@grandest.fr